

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Noureddine Ben ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2018 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	<u>2018</u>	30 Juin <u>2017</u>	31 Décembre <u>2017</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	13 247 044	10 699 751	13 999 897
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	513 915 456	463 614 515	494 028 603
Portefeuille-titres commercial		-	-	10 000 000
Portefeuille d'investissement	6	31 484 420	27 041 974	27 163 907
Valeurs immobilisées	7	7 539 226	5 854 852	6 585 001
Autres actifs	8	11 246 016	9 943 329	9 985 239
TOTAL DES ACTIFS		<u>577 432 162</u>	<u>517 154 420</u>	<u>561 762 646</u>
PASSIFS	Notes	<u>2018</u>	30 Juin <u>2017</u>	31 Décembre <u>2017</u>
Dettes envers la clientèle	9	4 709 503	3 365 343	3 540 148
Emprunts et dettes rattachées	10	450 917 132	400 277 402	433 479 019
Fournisseurs et comptes rattachés	11	38 247 469	38 962 444	43 590 112
Autres passifs	12	6 541 026	5 220 457	5 981 306
TOTAL DES PASSIFS		<u>500 415 131</u>	<u>447 825 646</u>	<u>486 590 584</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		35 643 385	31 522 621	31 431 066
Résultats reportés		13 160 591	10 190 899	10 190 899
Actions propres		(3 159 473)	(2 951 339)	(2 951 339)
Résultat de la période		6 372 529	5 566 593	11 501 435
Total des capitaux propres	13	<u>77 017 031</u>	<u>69 328 774</u>	<u>75 172 062</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>577 432 162</u>	<u>517 154 420</u>	<u>561 762 646</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2018***(Exprimé en dinar tunisien)*

	30 Juin		31 Décembre
	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2017</u>
ENGAGEMENTS DONNES	95 338 298	73 711 657	84 960 742
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	21 502 172	20 373 950	19 055 042
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	72 836 126	52 337 707	64 905 700
Engagements sur titres	1 000 000	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS	756 487 478	693 609 545	743 382 606
Cautions Reçues	250 846 260	230 903 939	245 333 908
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	93 370 134	87 366 241	92 437 392
Valeurs des biens, objet de leasing	412 271 084	375 339 365	405 611 306
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	19 000 000	71 219 842	41 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000	53 000 000	17 500 000
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés	9 000 000 **	18 000 000	24 000 000 *
Effets escomptés sur la clientèle	-	219 842	-

(*) L'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

(**) Dont l'équivalent d'un montant de 2.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 Janvier au 30 Juin 2018
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2017</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	29 105 792	24 329 944	52 049 919
Intérêts et charges assimilées	15	(16 610 456)	(12 816 563)	(27 898 224)
Produits des placements	16	1 013 651	670 713	1 279 371
Autres produits d'exploitation		134 898	160 679	253 346
Produit net		<u>13 643 885</u>	<u>12 344 773</u>	<u>25 684 412</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	17	2 692 424	2 524 260	5 225 446
Dotations aux amortissements	18	279 326	234 091	466 748
Autres charges d'exploitation	19	1 208 912	1 105 822	2 249 948
Total des charges d'exploitation		<u>4 180 662</u>	<u>3 864 173</u>	<u>7 942 142</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>9 463 223</u>	<u>8 480 600</u>	<u>17 742 270</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	1 343 806	1 669 920	3 009 114
Dotations nettes aux autres provisions	21	93 864	(10 626)	80 792
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 025 554</u>	<u>6 821 306</u>	<u>14 652 364</u>
Autres gains ordinaires	22	136 048	99 476	246 058
Autres pertes ordinaires	23	(609)	(57)	(138)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>8 160 993</u>	<u>6 920 724</u>	<u>14 898 284</u>
Impôts sur les bénéfices	24	(1 564 906)	(1 354 131)	(2 972 243)
Contribution sociale de solidarité	24	(44 712)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>6 551 375</u>	<u>5 566 593</u>	<u>11 926 041</u>
Contribution Conjointurelle	24	(178 846)	-	(424 606)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>6 372 529</u>	<u>5 566 593</u>	<u>11 501 435</u>
Résultat par action		1,329	1,159	2,394

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 01 Janvier au 30 Juin 2018

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30 Juin 2018	31 Décembre 2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	170 867 014	144 162 432
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(165 647 971)	(165 781 090)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(4 214 347)	(4 556 691)
Intérêts payés	28	(16 448 848)	(12 565 176)
Impôts et taxes payés	29	(2 349 076)	(2 150 723)
Placement monétaire		10 000 000	11 000 000
Autres flux liés à l'exploitation	35	(913 212)	117 897
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>(8 706 440)</u>	<u>(29 773 351)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(1 237 380)	(863 959)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	76 900	27 600
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(5 270 000)	(1 022 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	1 636 673	2 288 039
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(4 793 807)</u>	<u>429 180</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décassements suite au rachat des actions propres		-	(840)
Encaissements provenant de la cession des actions propres	13	(208 134)	52 685
Dividendes et autres distributions	34	(4 319 478)	(4 158 948)
Encaissements provenant des emprunts	10	180 616 500	160 285 000
Remboursements d'emprunts	10	(163 341 493)	(126 522 943)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>12 747 395</u>	<u>29 654 953</u>
Variation de trésorerie		<u>(752 853)</u>	<u>310 783</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	13 999 897	10 388 968
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	13 247 044	13 999 897

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2018, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2018 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un

contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes

contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Banques	12 817 124	10 240 472	13 665 325
- Caisses	429 920	459 279	334 571
Total	<u>13 247 044</u>	<u>10 699 751</u>	<u>13 999 897</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Créances sur contrats mis en force	541 538 187	489 976 663	521 361 320
Encours financiers	510 284 922	461 255 511	494 109 385
Impayés	33 715 201	30 895 386	29 571 042
Intérêts échus différés	(2 461 935)	(2 174 233)	(2 319 108)
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 870 927	3 088 196	1 460 540
Total brut des créances de leasing	<u>544 409 114</u>	<u>493 064 859</u>	<u>522 821 861</u>
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 552 874)	(7 737 654)	(7 486 648)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 138 730)	(15 643 193)	(14 842 272)
Provision collective	(3 195 000)	(2 522 000)	(3 195 000)
Produits réservés	(3 607 054)	(3 547 498)	(3 269 337)
Total net des créances de leasing	<u>513 915 456</u>	<u>463 614 515</u>	<u>494 028 603</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2017	<u>495 569 925</u>
Additions de la période	
- Investissements	138 484 148
- Relocations	1 078 554
- Transferts	10 494 144
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(975)
- Cessions anticipées	(15 239 363)
- Relocations	(992 526)
- Transferts	(9 906 984)
- Remboursements du capital	(106 331 075)
Solde au 30 juin 2018	<u>513 155 849</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	219 092 681	190 154 864	209 080 176
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	362 730 358	340 226 062	363 415 740
- A recevoir dans plus de 5 ans	15 773 020	9 434 766	7 536 186
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>597 596 059</u>	<u>539 815 692</u>	<u>580 032 102</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	43 654 424	39 560 882	42 267 940
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 683 678	46 575 173	49 272 530
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	2 032 032	1 230 185	896 922
Total des produits financiers non acquis	<u>93 370 134</u>	<u>87 366 241</u>	<u>92 437 392</u>
- Valeurs résiduelles	499 156	2 366 445	1 067 135
- Contrats suspendus contentieux	5 559 841	6 439 615	5 447 540
- Contrats en instance de mise en force	2 870 927	3 088 196	1 460 540
<u>Encours des contrats</u>	<u>513 155 849</u>	<u>464 343 707</u>	<u>495 569 925</u>

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	406 595 217	81 836 141	9 970 823	3 657 796	8 224 944	510 284 922
Impayés	2 389 088	10 156 032	3 046 620	1 508 465	16 614 996	33 715 201
Contrats en instance de mise en force	2 870 732	195	-	-	-	2 870 927
CREANCES LEASING	411 855 037	91 992 368	13 017 443	5 166 261	24 839 940	546 871 049
Avances reçues (*)	(4 268 215)	(29 001)	-	-	(407 212)	(4 704 428)
ENCOURS GLOBAL	407 586 822	91 963 367	13 017 443	5 166 261	24 432 729	542 166 622
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 970 313	531 858	-	-	-	21 502 172
TOTAL ENGAGEMENTS	428 557 135	92 495 225	13 017 443	5 166 261	24 432 729	563 668 793
Produits réservés	-	-	(616 945)	(403 074)	(2 587 035)	(3 607 054)
Provisions sur encours financiers	-	-	(217 073)	(547 014)	(6 788 787)	(7 552 874)
Provisions sur impayés	-	-	(1 273 008)	(891 015)	(13 974 708)	(16 138 730)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(2 107 027)	(1 841 103)	(23 350 529)	(27 298 659)
ENGAGEMENTS NETS	428 557 135	92 495 225	10 910 416	3 325 158	1 082 199	536 370 135
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,31%	0,92%	4,33%	
			7,56%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2017			6,36%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2017			7,97%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			16,19%	35,64%	95,57%	
			64,06%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2017			74,40%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2017			65,99%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres de participation	9 305 008	9 305 008	9 305 008
- Titres immobilisés	23 441 813	18 885 480	19 097 413
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>32 748 821</u>	<u>28 192 488</u>	<u>28 404 421</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>31 748 821</u>	<u>27 192 488</u>	<u>27 404 421</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(264 400)	(150 514)	(240 514)
<u>Montant net</u>	<u>31 484 420</u>	<u>27 041 974</u>	<u>27 163 907</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 228 770 DT et 35 630 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2017	19 097 413	18 097 413	1 000 000
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société PROINJECT	500 000	500 000	
- Société UNIPACK	2 000 000	2 000 000	
- CIL SICAR FONDS	2 770 000	2 770 000	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société MEDI CARS	(300 000)	(300 000)	
- Société ECOMAT	(240 000)	(240 000)	
- Société INVEST IMMO	(15 000)	(15 000)	
- Société RED TEC	(45 000)	(45 000)	
- Société VESTA	(291 300)	(291 300)	
- Société RED TEC	(13 300)	(13 300)	
- Société PRO HOUSE	(21 000)	(21 000)	
<u>Soldes au 30 Juin 2018</u>	<u>23 441 813</u>	<u>22 441 813</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	7 999 520	1,000	1,000	7 999 520	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participation</u>				<u>9 305 008</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% (*)
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% (*)
* Société ARMA PLUS	2 248	100,000	100,000	224 800	2014	14,99%
* Société ECOMAT	55 000	25,000	25,000	1 375 000	2014/2015/2017	24,60% (*)
* Société GREEN TECHNO	467	100,000	100,000	46 700	2014	19,87%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	8334	10,000	10,000	83 340	2014	19,61%
* Société INVEST IMMO	1 500	10,000	10,000	15 000	2014	10,00%
* Société TECNO CAP BON	7 050	10,000	10,000	70 500	2014	23,50% (*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2014	20,00% (*)
* Société RED TEC	584	100,000	100,000	58 400	2014/2015	13,27%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014	
* Société MCS	6 811	100,000	100,000	681 100	2014/2017	26,20% (*)
* Société TRUST IMMO	1 13 333	1,000	1,000	113 333	2014	19,88%
* Société SEI	1 656	100,000	100,000	165 600	2014	17,43%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 000	100,000	100,000	100 000	2014	11,11%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41% (*)
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00% (*)
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17% (*)
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10,000	60 000	2015	17,65%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00% (*)
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67% (*)
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% (*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10,000	105 000	2015	10,50%
* Société PROHOUSE	210	100,000	100,000	21 000	2015	14,79%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% (*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% (*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% (*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% (*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,05%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016	
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% (*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016	
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7	27 700	100,000	100,000	2 770 000	2018	
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	2018	0,65%
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	2018	1,93%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>23 441 813</u>		
<u>Total</u>				<u>32 746 821</u>		

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2018
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels		123 440	8 491	-	-	131 931	113 305	4 757	-	118 062	13 868
Total des immobilisations incorporelles		123 440	8 491	-	-	131 931	113 305	4 757	-	118 062	13 868
Immeubles	5,0%	5 555 089	934 130	150 000	-	6 639 218	2 911 293	125 159	-	3 036 452	3 602 766
Matériel de transport	20,0%	1 336 083	189 960	-	(158 569)	1 367 474	589 860	116 387	(158 180)	548 067	819 407
Equipements de bureau	10,0%	424 787	35 610	-	-	460 397	330 992	10 868	-	341 860	118 537
Matériel informatique	33,3%	302 160	10 629	-	-	312 789	285 773	5 707	-	291 480	21 309
Installations générales	10,0%	584 477	22 506	-	-	606 983	375 449	19 887	-	395 337	211 647
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		150 000	-	(150 000)	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation (*)		2 715 636	36 055	-	-	2 751 691	-	-	-	-	2 751 691
Total des immobilisations corporelles		11 068 233	1 228 890	-	(158 569)	12 138 553	4 493 367	278 009	(158 180)	4 613 195	7 525 357
TOTAUX		11 191 673	1 237 380	-	(158 569)	12 270 483	4 606 672	282 766	(158 180)	4 731 258	7 539 226

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

Ils consistent en un ensemble d'immeubles et de terrains acquis en vue de leur reventes ou location.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de même nature.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prêts au personnel	4 191 133	3 787 373	3 805 555
- Créances sur cessions des titres de participations	-	206 718	-
- Personnels, avances et acomptes	21 275	19 750	11 369
- Créances sur cessions d'immobilisations	77 537	1 665 225	171 465
- Avances aux fournisseurs	7 618	94 835	92 173
- Etat, crédit de TVA	1 840 364	2 451 170	2 515 365
- Compte d'attente / avance de TVA	162 395	219 200	226 371
- Produits à recevoir des tiers	3 563 347	780 958	2 014 305
- Compte d'attente	136 848	174 875	227 802
- Charges constatées d'avance	194 903	228 273	24 095
- Autres comptes débiteurs	252 946	217 852	237 997
- Prestataires Assurances	70 000	40 000	-
- Compte courant, fonds gérés	109 171	23 783	283 126
- Charges à répartir (A)	6 159	18 717	12 319
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	488 297	536 192	534 690
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	598 159	159 322	510 937
<u>Total brut</u>	<u>11 720 152</u>	<u>10 624 241</u>	<u>10 667 569</u>
A déduire :			
- Provisions	(474 135)	(680 912)	(682 330)
<u>Total net</u>	<u>11 246 016</u>	<u>9 943 329</u>	<u>9 985 239</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2018
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	744 863	-	744 863	732 543	6 160	738 703	6 159
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	4 811 003	110 110	4 921 113	4 276 314	156 501	4 432 816	488 297
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	859 004	196 362	1 055 366	348 067	109 141	457 208	598 159
TOTAUX		6 414 870	306 472	6 721 342	5 356 925	271 802	5 628 727	1 092 615

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 265.642 figure parmi les charges financières.

NOTE 9 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	-	25 000	-
- Avances et acomptes reçus des clients	4 704 428	3 335 268	3 535 073
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 709 503</u>	<u>3 365 343</u>	<u>3 540 148</u>

NOTE 10 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Banques locales	181 252 805	134 870 575	157 650 149
- Banques étrangères	95 320 621	53 239 979	71 902 869
- Emprunts obligataires	124 481 600	150 800 000	138 727 000
- Certificats de dépôt	17 500 000	20 000 000	19 000 000
- Certificats de leasing	22 000 000	33 000 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>440 555 026</u>	<u>391 910 553</u>	<u>423 280 018</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 697 607	3 575 618	3 103 282
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 607 126	489 661	777 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 186 986	3 973 824	6 117 818
- Intérêts courus sur certificats de leasing	399 253	356 232	586 682
- Intérêts et commissions constatées d'avance sur certificats de dépôt	(215 682)	(102 063)	(132 221)
- Commissions courus sur emprunts bancaires étrangers	-	291 324	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(270 400)	(196 707)	(235 733)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(16 704)	(20 142)	(18 183)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(26 079)	(899)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 362 106</u>	<u>8 366 849</u>	<u>10 199 001</u>
<u>Total</u>	<u>450 917 132</u>	<u>400 277 402</u>	<u>433 479 019</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 30 JUN 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	200 000	-	200 000	-	-	-
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	500 000	-	500 000	-	-	-
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	-	1 200 000	-	1 200 000
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	-	600 000	-	600 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 600 000	-	-	1 600 000	800 000	800 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 231 808	-	-	2 231 808	1 166 408	1 065 400
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 918 341	-	597 345	1 320 996	682 494	638 502
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	4 500 000	-	-	4 500 000	3 000 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 600 000	-	600 000	3 000 000	1 800 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 400 000	-	400 000	2 000 000	1 200 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 30 JUIN 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	2 800 000	-	350 000	2 450 000	1 750 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 400 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	8 000 000	-	-	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	3 000 000	-	750 000	2 250 000	750 000	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 156 171	843 829
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			157 650 149	38 000 000	14 397 345	181 252 805	127 771 740	53 481 065

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 30 JUN 2018
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
B.E.I 2012	EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	2 192 278	-	634 632	1 557 646	-	1 557 646	
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	6 866 306	-	848 402	6 017 904	4 589 332	1 428 572	
BIRD		13 800 000	Semestriellement (2015-2027)	9 800 000	4 000 000	-	13 800 000	13 239 733	560 267	
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	3 571 428	-	357 143	3 214 285	2 500 000	714 285	
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	20 117 857	-	4 658 571	15 459 286	6 143 143	9 316 143	
BERD		25 000 000	Semestriellement (2019-2023)	14 500 000	7 500 000	-	22 000 000	20 857 143	1 142 857	
SANAD	EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	14 855 000	15 425 500	-	30 280 500	26 916 001	3 364 499	
GCF	EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	-	2 991 000	-	2 991 000	2 991 000	-	
Sous-total				71 902 869	29 916 500	6 498 748	95 320 621	77 236 352	18 084 269	
Total des crédits bancaires				229 553 018	67 916 500	20 896 093	276 573 426	205 008 092	71 565 334	
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2008 subordonné		10 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	
CIL 2012/2		20 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-	
CIL 2013/1		13 000 000	Annuellement (2016-2020)	7 800 000	-	-	7 800 000	3 500 000	4 300 000	
CIL 2013/1		8 500 000	Annuellement (2014-2018)	1 700 000	-	-	1 700 000	1 700 000	-	
CIL 2014/1		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000	
CIL 2014/2		20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000	
CIL 2015/1		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	5 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	
CIL 2015/2		25 000 000	Annuellement (2016-2020)	15 000 000	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	
CIL 2016/1		30 000 000	Annuellement (2017-2021)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000	
CIL 2016/2		26 000 000	Annuellement (2018-2022)	26 000 000	-	5 200 000	20 800 000	15 600 000	5 200 000	
CIL 2017/1		21 227 000	Annuellement (2018-2022)	21 227 000	-	4 245 400	16 981 600	12 736 200	4 245 400	
CIL 2017/2		16 200 000	Annuellement (2019-2023)	-	16 200 000	-	16 200 000	12 960 000	3 240 000	
Total des emprunts obligataires				138 727 000	16 200 000	30 445 400	124 481 600	81 496 200	42 985 400	

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 30 JUN 2018

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
		Certificats de dépôt	19 000 000	49 000 000	50 500 000	17 500 000	-	17 500 000
		<u>Sous-total</u>	19 000 000	49 000 000	50 500 000	17 500 000	-	17 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
		Certificats EL BARAKA BANK	25 000 000	33 500 000	40 500 000	18 000 000	-	18 000 000
		Certificats ZITOUNA BANK	11 000 000	14 000 000	21 000 000	4 000 000	-	4 000 000
		<u>Sous-total</u>	36 000 000	47 500 000	61 500 000	22 000 000	-	22 000 000
		<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>	55 000 000	96 500 000	112 000 000	39 500 000	-	39 500 000
		<u>TOTAL GENERAL</u>	423 280 018	180 616 500	163 341 493	440 555 026	286 504 292	154 050 734

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	296 537	143 985	503 695
- Effets à payer	98 485	102 741	112 457
- Factures non parvenues	51 260	-	28 050
<u>Sous total</u>	<u>446 282</u>	<u>246 727</u>	<u>644 202</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 619 720	7 237 359	8 815 856
- Effets à payer	29 982 337	31 013 845	33 967 108
- Retenue de garantie et assurance décennale	199 131	464 513	162 946
<u>Sous total</u>	<u>37 801 187</u>	<u>38 715 717</u>	<u>42 945 910</u>
<u>Total</u>	<u>38 247 469</u>	<u>38 962 444</u>	<u>43 590 112</u>

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	318 938	334 879	320 721
- Personnel, oppositions sur salaires	196	744	196
- Personnel, autres charges à payer	368 383	266 059	448 236
- Etat, retenues sur salaires	41 983	118 863	79 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	346 561	356 202	484 141
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	41 863	29 824	2 534
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	94 481	20 592	86 110
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 24)	669 497	671 414	874 709
- Contribution conjoncturelle (voir note 24)	178 846	-	424 606
- Contribution sociale de solidarité (voir note 24)	44 712	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	15 584	20 825	26 771
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 568	10 046	9 622
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 672	43 725	43 725
- CNSS	274 278	326 626	181 449
- CAVIS	27 524	50 881	16 096
- CNAM	21 073	25 511	14 965
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	73 045	34 256	67 773
- Autres comptes créditeurs	355 051	66 377	348 461
- Avances sur cessions titres immobilisés	439 039	367 840	77 000
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	72 891	59 597	73 302
- Prestataires Recouvrement	272 983	254 224	206 270
- Prestataires Assurances	1 435 534	976 236	1 075 680
- Compte d'attente	613 916	613 916	613 916
- Diverses Charges à payer	711 437	562 018	489 428
- Autres produits constatés d'avance	3 627	3 455	9 501
- Provisions pour risques et charges	60 000	-	-
<u>Total</u>	<u>6 541 026</u>	<u>5 220 457</u>	<u>5 981 306</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		30 366 933	26 648 230	26 648 230
- Complément d'apports		6 967	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	2 776 452	2 374 391	2 282 836
- Actions propres	(D)	(3 159 473)	(2 951 339)	(2 951 339)
- Résultats reportés		13 153 624	10 183 932	10 183 932
Total des capitaux propres avant résultat de la période		70 644 503	63 762 181	63 670 626
Résultat de la période (1)		6 372 529	5 566 593	11 501 435
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	77 017 031	69 328 774	75 172 062
Nombre d'actions (2)		4 796 421	4 802 968	4 803 371
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,329	1,159	2,394

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2018, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339
Achats de la période	12 384	208 134
Solde au 30 juin 2018	208 617	3 159 473

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2018, 4,35% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2018
(exprimé en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	4 320	(3 000 537)	8 853 403	67 869 355
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403			(8 853 403)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres							(840)		(840)
Cession d'actions propres						2 647	50 038		52 685
Encaissement de dividendes sur actions propres					166 798				166 798
Prélèvements sur fonds social				(75 817)					(75 817)
Résultat de la période close le 30 juin 2017								5 566 593	5 566 593
Solde au 30 Juin 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 374 391	10 183 932	6 967	(2 951 339)	5 566 593	69 328 774
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2017								(5 566 593)	(5 566 593)
Prélèvements sur fonds social				(91 554)					(91 554)
Résultat net de l'exercice 2017								11 501 435	11 501 435
Solde au 31 décembre 2017	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	6 967	(2 951 339)	11 501 435	75 172 062
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			6 370 000	500 000	4 631 435			(11 501 435)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017					(4 500 000)				(4 500 000)
Rachat d'actions propres							(208 134)		(208 134)
Encaissement de dividendes sur actions propres					186 960				186 960
Prélèvements sur fonds social				(6 385)					(6 385)
Résultat de la période close le 30 juin 2018								6 372 529	6 372 529
Solde au 30 Juin 2018	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 776 452	13 153 624	6 967	(3 159 473)	6 372 529	77 017 031

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts de leasing	27 201 734	22 857 780	48 081 581
- Intérêts de retard	908 194	825 828	1 920 969
- Produits nets sur cession de biens en leasing	54	187 486	272 811
- Frais d'ouverture des dossiers	281 495	292 047	619 579
- Frais de rejet	800 440	573 855	1 293 515
- Frais sur vente	62 048	41 012	73 612
- Frais sur encaissement de traites	179 424	154 762	326 596
- Autres	10 121	14 781	25 279
Total	<u>29 443 509</u>	<u>24 947 550</u>	<u>52 613 941</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	494 214	346 331	534 781
Intérêts de retard antérieurs	302 298	168 615	238 944
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(692 882)	(757 755)	(753 554)
Intérêts de retard	(441 347)	(374 797)	(584 193)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(337 717)</u>	<u>(617 606)</u>	<u>(564 022)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>29 105 792</u>	<u>24 329 944</u>	<u>52 049 919</u>

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 142 222	5 308 962	10 807 223
- Intérêts des crédits des banques locales	6 582 090	4 314 788	9 950 233
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 776 550	1 635 705	3 338 695
- Intérêts des autres opérations de financement	1 849 034	1 355 823	3 405 578
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	265 645	213 372	428 119
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>16 615 541</u>	<u>12 828 651</u>	<u>27 929 847</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(65 978)	(61 082)	(136 750)
- Autres charges financières	60 880	48 993	104 967
- Pénalités	14	2	159
Total des autres charges financières	<u>(5 085)</u>	<u>(12 088)</u>	<u>(31 623)</u>
Total général	<u>16 610 456</u>	<u>12 816 563</u>	<u>27 898 224</u>

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Intérêts des comptes courants	7 041	7 007	14 155
- Plus values sur cession des titres immobilisés	349 034	363 687	569 319
- Dividendes	415 975	211 717	215 715
- Moins values sur fonds gérés	-	-	(803)
- Plus values sur titres SICAV	6 363	8 618	8 618
- Plus values sur fonds gérés	153 658	-	294 434
- Intérêts des comptes CEA	64 030	50 000	128 999
- Intérêts sur chèques impayés	11 011	10 844	23 554
- Intérêts sur certificats de dépôt	6 540	18 841	25 381
Total	<u>1 013 651</u>	<u>670 713</u>	<u>1 279 371</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Salaires et complément de salaires	2 181 646	2 050 454	4 068 074
- Charges connexes aux salaires	65 039	67 220	279 496
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	343 681	334 560	688 156
- Autres charges sociales	102 058	72 025	189 720
Total	<u>2 692 424</u>	<u>2 524 260</u>	<u>5 225 446</u>

NOTE 18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 757	1 879	7 210
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	278 009	227 457	457 985
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	6 160	14 354	20 752
- Transfert de charge	(9 600)	(9 600)	(19 200)
Total	<u>279 326</u>	<u>234 091</u>	<u>466 748</u>

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Achats de matières et fournitures	110 208	104 096	219 257
<u>Total des achats</u>	<u>110 208</u>	<u>104 096</u>	<u>219 257</u>
- Sous-traitance générale	77 719	66 352	145 132
- Locations	77 932	72 652	147 939
- Entretien et réparations	123 678	108 090	234 401
- Primes d'assurances	29 510	30 048	51 271
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>308 839</u>	<u>277 142</u>	<u>578 742</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	-	19 208	-
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	205 064	212 566	434 171
- Publicités, publications & relations publiques	107 296	69 001	193 109
- Déplacements, missions et réceptions	51 652	53 779	66 686
- Frais postaux et de télécommunications	75 768	92 224	178 292
- Services bancaires et assimilés	127 974	114 278	236 258
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>567 754</u>	<u>561 056</u>	<u>1 108 517</u>
- Jetons de présence	64 000	28 000	56 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité des risques	7 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>79 000</u>	<u>43 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	59 214	54 979	114 042
- T.C.L	68 005	58 284	121 638
- Droits d'enregistrements et de timbres	6 572	3 486	12 298
- Autres impôts et taxes	9 321	3 780	9 454
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>143 112</u>	<u>120 529</u>	<u>257 431</u>
<u>Total général</u>	<u>1 208 912</u>	<u>1 105 822</u>	<u>2 249 948</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 841 707	3 534 731	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	-	-	673 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 479 023)	(1 862 619)	(2 808 757)
- Créances radiées	-	1 809	1 947 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(1 718 325)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(57 945)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(166 631)
- Encaissement sur créances radiées	(18 878)	(4 000)	(6 500)
<u>Total</u>	<u>1 343 806</u>	<u>1 669 920</u>	<u>3 009 114</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 251	8 253	15 672
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	23 887	14 424	104 424
- Dotations aux provisions pour divers risques	60 000	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(215 446)	(10 000)	(16 000)
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	(23 303)	(23 303)
- Apurement de comptes	218 172	-	-
<u>Total</u>	<u>93 864</u>	<u>(10 626)</u>	<u>80 792</u>

NOTE 22 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	76 700	27 600	128 015
- Apurement de comptes	47 663	71 863	117 286
- Autres gains sur éléments exceptionnels	11 685	13	757
<u>Total</u>	<u>136 048</u>	<u>99 476</u>	<u>246 058</u>

NOTE 23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	190	-	56
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	419	57	82
<u>Total</u>	<u>609</u>	<u>57</u>	<u>138</u>

NOTE 24 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
Bénéfice comptable	8 160 993	6 920 724	14 898 284
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 841 707	3 534 731	5 147 267
- Dotations aux provisions collectives	-	-	673 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 251	8 253	15 672
- Dotations aux provisions pour divers risques	60 000	-	-
- Dotations aux provisions sur titres de participation	23 887	14 424	104 424
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	-	-
- Reprises sur provisions fiscales 2014	-	-	5 167 056
- Reprises sur provisions fiscales 2015	-	-	571 844
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	-	3 535 138
- Provisions pour congés payés 2018/2017	-	-	320 721
- Diverses charges non déductibles	203 820	72 272	117 315
- Moins value sur titres SICAV	-	-	803
A déduire			
- Provisions fiscales 2015/2014 pour affaires en cours	-	-	4 746 949
- Reprises sur provisions comptables	-	-	4 527 089
- Provisions pour congés payés 2017/2016	-	-	340 985
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	23 303	23 303
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	215 446	10 000	16 000
- Dividendes	415 975	211 717	215 715
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>11 666 237</u>	<u>10 305 385</u>	<u>20 681 482</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	3 841 707	3 534 731	5 820 267
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>7 824 530</u>	<u>6 770 654</u>	<u>14 861 215</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société ECONOMIC AUTO	-	1 000 000	-
* Société ECOMAT	-	-	700 000
* Société MCS	-	-	400 000
* Société PROINJECT	-	-	500 000
* Société UNIPACK	-	-	2 000 000
* Fonds gérés CIL SICAR	-	-	2 770 000
* Montant à investir	3 353 370	1 901 709	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>4 471 160</u>	<u>3 868 945</u>	<u>8 491 215</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 564 906</u>	<u>1 354 131</u>	<u>2 972 243</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	803 261	679 807	2 039 421
- Retenues à la source	92 147	2 910	58 113
<u>Impôt à payer</u>	<u>669 497</u>	<u>671 414</u>	<u>874 709</u>
<u>Contribution conjoncturelle</u>	<u>178 846</u>	<u>-</u>	<u>424 606</u>
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	<u>44 712</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	29 571 042	27 886 335	27 886 335
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(33 715 201)	(30 895 386)	(29 571 042)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 9	(3 535 073)	(3 268 969)	(3 268 969)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	4 704 428	3 335 268	3 535 073
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(5 075)	(30 075)	(30 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	5 075	30 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 319 108)	(1 887 544)	(1 887 544)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	2 461 935	2 174 233	2 319 108
- TVA collectée	+		24 048 044	21 370 664	44 515 538
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(938 493)	(1 196 893)	(2 765 644)
- Remboursements principal	+	Note 5	106 331 075	98 321 471	206 647 323
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	29 443 509	24 947 550	52 613 941
- Autres produits d'exploitation	+		134 898	160 679	253 346
- Créances virées en pertes	-	Note 20	-	(1 809)	(1 947 005)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 20	18 878	4 000	6 500
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	987 978
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(86 028)	(3 107 807)	(55 452)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(587 160)	(1 078 545)	(5 520 909)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	171 465	237 786	237 786
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(77 537)	(1 665 225)	(171 465)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	975	1 059	26 980
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 239 363	8 825 563	13 774 190
			<u>170 867 014</u>	<u>144 162 432</u>	<u>307 591 067</u>

Encaissements reçus des clients

NOTE 26 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	42 945 910	30 369 745	30 369 745
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(37 801 187)	(38 715 717)	(42 945 910)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 8	(92 173)	(213 313)	(213 313)
- Transfert d'avances en immobilisations corporelles	+	Note 7	-	70 000	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	7 618	94 835	92 173
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	138 484 148	152 320 158	296 444 745
- TVA sur Investissements	+		22 112 026	21 839 224	43 319 059
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	86 110	36 750	36 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	(94 481)	(20 592)	(86 110)
			<u>165 647 971</u>	<u>165 781 090</u>	<u>327 017 138</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 27 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prestataires assurances en début de période	-	Note 8	-	(111 426)	(111 426)
- Prestataires assurances en fin de période	+	Note 8	70 000	40 000	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 12	196	84	84
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 12	(196)	(744)	(196)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	(11 369)	(4 134)	(4 134)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	21 275	19 750	11 369
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 11	644 202	1 093 373	1 093 373
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 11	(446 282)	(246 727)	(644 202)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 12	320 721	340 985	340 985
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 12	(318 938)	(334 879)	(320 721)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 12	448 236	367 127	367 127
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 12	(368 383)	(266 059)	(448 236)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 12	79 751	12 530	12 530
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 12	(41 983)	(118 863)	(79 751)
- Etat, retenues sur hon. com et loyers en début de période	+	Note 12	484 141	376 202	376 202
- Etat, retenues sur hon. com et loyers en fin de période	-	Note 12	(346 561)	(356 202)	(484 141)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 12	181 449	147 354	147 354
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 12	(274 278)	(326 626)	(181 449)
- CAVIS en début de période	+	Note 12	16 096	15 741	15 741
- CAVIS en fin de période	-	Note 12	(27 524)	(50 881)	(16 096)
- CNAM en début de période	+	Note 12	14 965	12 153	12 153
- CNAM en fin de période	-	Note 12	(21 073)	(25 511)	(14 965)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 12	74 117	37 520	37 520
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 12	(79 389)	(40 600)	(74 117)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 12	73 302	61 006	61 006
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 12	(72 891)	(59 597)	(73 302)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 12	489 428	731 680	731 680
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 12	(711 437)	(562 018)	(489 428)
- TVA, payée sur biens et services	+		258 548	295 903	463 556
- Charges de personnel	+	Note 17	2 692 424	2 524 260	5 225 446
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	1 208 912	1 105 822	2 249 948
- Impôts et taxes	-	Note 19	(143 112)	(120 529)	(257 431)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			<u>4 214 347</u>	<u>4 556 691</u>	<u>7 946 479</u>

NOTE 28 : INTERETS PAYES

			30 Juin 2018	30 Juin 2017	31 Décembre 2017
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	306 472	185 843	750 702
- Charges constatées d'avance sur emprunts en début de période	-	Note 10	(386 137)	(351 735)	(384 139)
- Charges constatées d'avance sur emprunts en fin de période	+	Note 10	287 104	216 848	386 137
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	2 534	732	732
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(41 863)	(29 824)	(2 534)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	6 117 818	5 085 123	5 085 123
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(3 186 986)	(3 973 824)	(6 117 818)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	3 103 282	2 178 029	2 178 029
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(5 697 607)	(3 575 618)	(3 103 282)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	777 356	843 334	843 334
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(1 607 126)	(489 661)	(777 356)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	586 682	449 736	449 736
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(399 253)	(356 232)	(586 682)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en début de période	-	Note 10	-	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en fin de période	+	Note 10	26 079	899	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 10	-	(32 404)	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 10	215 682	102 063	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	-	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	-	(291 324)	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	16 610 456	12 816 563	27 898 224
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(265 645)	(213 372)	(428 119)
			16 448 848	12 565 176	26 192 088

Intérêts payés

NOTE 29 : IMPOTS PAYES

			30 Juin 2018	30 Juin 2017	31 Décembre 2017
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	874 709	446 612	446 612
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	(669 497)	(671 414)	(874 709)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 12	424 606	903 410	903 410
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 12	(178 846)	-	(424 606)
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 12	(44 712)	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	26 771	18 097	18 097
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(15 584)	(20 825)	(26 771)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	9 622	10 230	10 230
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(9 568)	(10 046)	(9 622)
- Impôts et taxes	+	Note 19	143 112	120 529	257 431
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	1 564 906	1 354 131	2 972 243
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 24	44 712	-	-
- Contribution conjoncturelle	+	Note 24	178 846	-	424 606
			2 349 076	2 150 723	3 696 920

Impôts payés

NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 7	1 237 380	863 959	1 902 398
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 237 380</u>	<u>863 959</u>	<u>1 902 398</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 23	(190)	-	(56)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 7	390	-	2 375
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 7	-	-	56
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 22	76 700	27 600	128 015
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>76 900</u>	<u>27 600</u>	<u>130 390</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres de participations libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	-	22 500	22 500
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	5 270 000	1 000 000	2 100 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>5 270 000</u>	<u>1 022 500</u>	<u>2 122 500</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 6	925 600	1 263 260	2 151 327
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 6	-	499 970	499 970
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 16	349 034	363 687	569 319
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 8	-	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 8	-	(206 718)	-
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 12	(77 000)	-	-
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 12	439 039	367 840	77 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 636 673</u>	<u>2 288 039</u>	<u>3 297 616</u>

NOTE 34 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Dividendes	+	Note 13	4 500 000	4 250 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 13	(186 960)	(166 798)	(166 798)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	43 725	43 654	43 654
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(43 672)	(43 725)	(43 725)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 13	6 385	75 817	167 371
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>4 319 478</u>	<u>4 158 948</u>	<u>4 250 503</u>

NOTE 35 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2018</u>	<u>30 Juin 2017</u>	<u>31 Décembre 2017</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 8	(1 359 300)	(1 032 406)	(1 295 401)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 8	973 722	519 935	764 747
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	2 014 305	403 960	403 960
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(3 563 347)	(780 958)	(2 014 305)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	24 095	23 407	23 407
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(194 903)	(228 273)	(24 095)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	237 997	227 781	227 781
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(252 946)	(217 852)	(237 997)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 8	227 802	111 295	111 295
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 8	(136 848)	(174 875)	(227 802)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 12	(613 916)	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 12	613 916	613 916	613 916
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 8	283 126	23 783	23 783
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 8	(109 171)	(23 783)	(283 126)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(602 731)	(430 992)	(430 992)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	685 634	359 002	602 731
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	(1 075 680)	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	1 435 534	976 236	1 075 680
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(9 501)	(20 664)	(20 664)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	3 627	3 455	9 501
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	664 617	307 026	710 051
- Apurement de comptes	-	Note 23	(218 172)	-	-
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	59 348	71 876	118 043
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(419)	(57)	(82)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>(913 212)</u>	<u>117 897</u>	<u>(463 485)</u>

NOTE 36 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, au 30/06/2018, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a également procédé à l'enregistrement de la vente de certaines valeurs mobilières auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et ce, par l'intermédiaire de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'à titre des autres opérations s'élèvent à 3.954 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent au 30/06/2018 à 13.760 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis, au 30/06/2018, un emprunt obligataires CIL 2017/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, au 30/06/2018, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2017-2	72.000 DT

(*) *Inscrites parmi les charges reportées et dont 10.305 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2018.*

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT, revenant à la CGI, soit un montant de 5.000 DT, au 30/06/2018.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30/06/2018, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à la période close le 30/06/2018, s'élèvent à 94.714 DT en HT, dont 61.695 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 33.019 DT rapporté au résultat de la période.

Contrat de location :

La CGI a loué un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis et ce, jusqu'au 31 mai 2018. A compter du 1^{er} juin 2018, la CGI loue 2 appartements appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing sis à la rue Pierre De Coubertin pour un montant annuel de 30.000 DT en HT.

La charge du loyer au titre de la période close le 30/06/018 est de 18.638 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 Juin 2018 à 1.138.057 DT.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 Juin 2018, à 358.265 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30/06/2018, des intérêts pour un montant de 7.041 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2017 et 2018, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

date de souscription	Echéance	Montant	taux	Charges de l'exercice
18/10/2017	16/01/2018	2 000 000	7,70%	6 641
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
26/10/2017	24/01/2018	1 000 000	7,70%	4 981
28/11/2017	26/02/2018	2 000 000	7,75%	23 811
11/12/2017	09/02/2018	1 000 000	7,70%	8 309
25/01/2018	25/04/2018	2 000 000	7,80%	38 254
09/02/2018	10/05/2018	1 000 000	8,00%	19 608
26/02/2018	27/04/2018	2 000 000	7,95%	26 153
25/04/2018	25/05/2018	2 000 000	8,30%	13 738
27/04/2018	06/06/2018	2 000 000	8,40%	18 494
10/05/2018	19/06/2018	1 000 000	8,70%	9 574
25/05/2018	04/07/2018	2 000 000	8,40%	16 690
12/06/2018	21/08/2018	2 000 000	9,14%	9 346
19/06/2018	19/07/2018	1 000 000	9,00%	2 882
total		22 000 000		203 462

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2018, s'élève à : 759 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2018, s'élève à : 2.060 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2018, s'élève à : 11.125 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

- **La société FINOR et ses associés :**

Engagement Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2018 à 141.201 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 Juin 2018 à 232.420 DT.

- **La société ACF :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2018 à 116.306 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- La charge supportée par la société au 30/06/2018, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 180.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

-Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de la période close le 30/06/2018 de :

- ✓ Une rémunération brute de 182.251 DT dont 6.251 DT de charges fiscales ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 37 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Août 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 577 432 KDT et un bénéfice net de 6 373 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

HORWATH ACF

Mustapha MEDHIOUB

Noureddine BEN ARBIA

